

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION AUX SÉJOURS D'ÉTÉ POUR ENFANTS

Le Centre d'Accueil Permanent d'Apinac, est une structure associative qui fait partie de l'association **Vacances Accueil Découvertes**, organisatrice de séjours de vacances dont le siège social est situé à Apinac dans La Loire.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

L'inscription peut se faire par courrier, sur internet ou par demande téléphonique. Elle deviendra définitive à réception d'un acompte qui devra nous parvenir impérativement au plus tard dans les 14 jours suivant l'inscription.

L'acompte correspond à 25% du prix total du séjour (comprend le cas échéant le prix du transport).

Le solde doit être réglé au plus tard quinze jours avant le début du séjour.

Pour une inscription à moins de 21 jours du départ, la totalité du prix du séjour est due.

Toute inscription, dont toutes les pièces du dossier ne nous auraient pas été retournées ou qui ne serait pas soldée à 15 jours avant le départ, pourra être considérée comme nulle du fait de l'inscrivant, lequel se verra appliquer des frais d'annulation prévus à ce titre (cf. < 6. Modification et annulation d'un séjour >).

Les bons-vacances 'VACAF' de la caisse d'allocations familiales ne sont pas acceptés pour le paiement de l'acompte, mais ils peuvent être utilisés pour le paiement du solde et seront directement déduits par le centre d'accueil d'Apinac après vérification de votre éligibilité auprès de la CAF (uniquement CAF de La Loire et du Rhône).

1. ADHÉSION

L'adhésion annuelle à l'association est fixée à 10 € par famille, indépendamment du nombre d'enfants inscrits et s'ajoute au prix du séjour.

2. PRIX

Nos prix comprennent l'ensemble des prestations suivantes :

- L'hébergement en pension complète.
- Les activités et l'encadrement.
- Le matériel pédagogique et l'accès à l'ensemble des activités,
- Une assurance en responsabilité civile.

3. TRANSPORTS

Les transports jusqu'à Apinac peuvent être assurés par un car au départ de Saint Etienne et de Lyon les jours de départ et d'arrivée de chaque séjour.

Il est possible de conduire et de récupérer les enfants directement sur place à Apinac.

En cas de moyen de transport différent pris en charge par les parents, l'organisateur doit impérativement en être informé en le stipulant sur la fiche d'inscription.

4. SANTÉ ET FRAIS MEDICAUX

L'inscrivant s'engage à remplir et envoyer au centre d'accueils d'Apinac la fiche sanitaire de liaison, ainsi qu'à en communiquer tout changement avant le départ. Si des frais médicaux sont engagés pendant le séjour, l'inscrivant s'engage à les rembourser intégralement au centre d'accueil d'Apinac qui fournira alors en échange tous les justificatifs.

5. FORMALITÉS ET CONVOCATION

Les informations concernant le séjour (trousseau, feuille de route, documents à communiquer, etc...) sont envoyées par mail, par le centre d'accueil d'Apinac.

Un test d'aisance aquatique est obligatoire pour le séjour AQUA Passion et le séjour FUN Aventure (cette formalité est gratuite, il suffit de prendre rendez-vous avec un maître-nageur dans une piscine municipale).

6. MODIFICATION ET ANNULATION

Il est possible de modifier une inscription ferme sur un séjour (ville de départ, séjour choisi). Cette modification est soumise à l'accord du centre d'accueil d'Apinac.

Toute annulation doit être effectuée le plus rapidement possible par courrier ou mail auprès du centre d'accueil d'Apinac.

L'annulation entraîne la perception de frais d'annulation selon le barème suivant (prise en compte de la date de réception) sauf sur présentation d'un certificat médical :

- À plus de 40 jours avant le départ : retenue de 40 € de frais
- Entre 40 et 21 jours avant le départ : 25% du prix total du séjour plus 40 € de frais.
- Entre 20 et 15 jours avant le départ : 50% du prix total du séjour plus 40 € de frais.
- Entre 14 et 8 jours avant le départ : 75% du prix total du séjour plus 40 € de frais.
- À plus de 8 jours : 100% du prix du séjour.

La cotisation d'adhésion versée à l'association n'est pas remboursable.

En cas de séjour écourté, quel qu'en soit le motif, aucun remboursement ne sera effectué. Le centre d'accueil d'Apinac peut exceptionnellement être contraint d'annuler un séjour (cas de force majeure ou insuffisance de participants). Dans ces situations, il vous sera proposé un autre séjour que l'inscrivant est libre d'accepter. En cas de refus de l'inscrivant, les sommes versées seront remboursées.

7. RÈGLES DE VIE COLLECTIVE

Les participants s'engagent à respecter les règles de vie définies par l'organisateur du séjour. En cas du manquement grave aux dites règles, ou si l'équipe d'encadrement constate que le comportement d'un participant a des conséquences sur le bon déroulement du séjour ou est susceptible de compromettre le bien-être ou la sécurité du et/ou des participants au séjour, un retour anticipé peut être prononcé.

Dans ce cas, l'inscrivant s'engage à prendre toutes les dispositions pour assurer à ses frais le retour du participant. Si le centre d'accueil d'Apinac engage des frais, ils seront facturés à l'inscrivant.

8. DROIT À L'IMAGE

Au cours du séjour, les participants pourront être photographiés ou filmés.

Le centre d'accueil permanent d'Apinac pourra utiliser ces photographies et vidéos pour leur site internet, leurs catalogues et autres supports de communication ainsi que pour des articles de presse à titre gracieux.

Vous pouvez refuser le droit à l'image lors de l'inscription. Voir paragraphe n° 8 de la fiche sanitaire de liaison.

9. RÉCLAMATIONS

Le centre d'accueil permanent d'Apinac décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, espèces ou objet de valeur que les participants auraient choisi d'emporter sur le lieu du séjour et qui auront été conservés par le participant.

Le centre d'accueil permanent d'Apinac n'est responsable que des biens qui lui sont confiés, pendant le temps où ils lui sont confiés.

10. PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES-CONDIDENTIALITÉ

Le centre d'accueil permanent d'Apinac est le seul autorisé à détenir les données et s'engage à ne pas les revendre ou les transmettre à des tiers.